

INFO PRESSE

Date : 18/07/2022

De la part de service communication
04 79 60 23 05 - communication@mairie-chambery.fr

Vigilance orange canicule : la Ville de Chambéry appelle les habitants à la prudence

Samedi 16 juillet, à 16h, le préfet de la Savoie a placé notre département en alerte orange canicule. Il s'agit du niveau 3 du plan canicule déclenché dès lors que la température en journée atteint les 34 degrés et qu'elle ne redescend plus en-dessous des 20 degrés la nuit durant trois jours consécutifs. La Ville de Chambéry se mobilise pour préserver la santé de tous.

Dans ce contexte d'alerte canicule, la Ville de Chambéry appelle ses habitants à la plus grande prudence.

Pour éviter les coups de chaud, nous rappelons aux Chambériens et Chambériennes l'importance de respecter les conseils suivants :

- boire au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif. Ne pas boire d'alcool et manger en quantité suffisante,
- fermer ses volets, aérer la nuit et pendant les heures les plus fraîches,
- ne pas sortir pendant les périodes les plus chaudes et éviter les activités physiques et sportives entre 11h et 21h,
- se mouiller le corps plusieurs fois par jour,
- privilégier les endroits frais.

Chacun et chacune est également invité à rendre visite ou à téléphoner à son entourage (famille, amis, voisinage...), notamment les plus fragiles.

Le CCAS, coordinateur du plan canicule à Chambéry

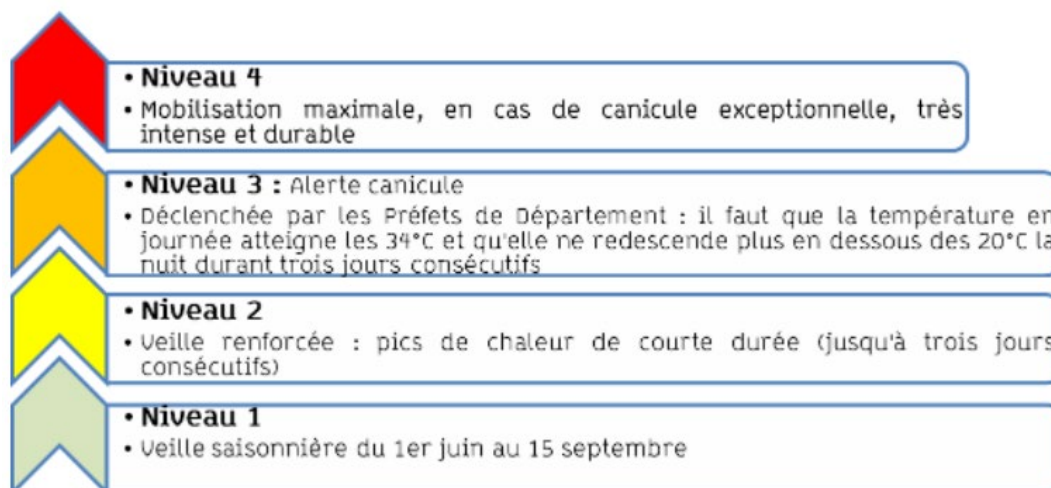
A Chambéry, dès lors que le niveau 3 est déclenché par le préfet, le pôle social du Centre communal d'action sociale (CCAS) assure la coordination du plan canicule. Le CCAS tient un registre nominatif des personnes fragiles susceptibles d'être incommodées par la canicule. Les personnes de plus de 65 ans, celles de plus de 60 ans isolées et reconnues inaptes au travail et les adultes en situation de handicap résidant à leur domicile peuvent s'inscrire ou être inscrites sur ce registre. Lorsque le niveau 3 du plan canicule est déclenché, elles sont appelées par la cellule canicule du CCAS.

L'inscription sur ce registre est une démarche volontaire et gratuite.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire ou faire inscrire un proche peuvent contacter le CCAS au 04 79 60 50 20.

Le Plan national canicule

Chaque année, le plan national canicule est activé du 1^{er} juin au 15 septembre. Durant cette période, [Météo France](#) et Santé publique France, en lien avec la [Direction générale de la santé](#) veillent et alertent quotidiennement sur les risques de survenue de fortes chaleurs et de canicule. Le plan canicule est déclenché par la Préfecture lorsque pendant plus de 72 h, la température ne descend pas en-dessous de 20 °C la nuit et 34 °C le jour (niveau 3).



Toutes les recommandations pour se protéger contre les fortes chaleurs sont consultables sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/lesrecommandations-pour-les-populations-en-cas-de-chaleur>

Un numéro d'information « canicule » est également mis à disposition du public : 0800 06 66 66 (appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe).

#CANICULE

La plateforme téléphonique d'information « canicule »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe